

PREFET DE LA MANCHE

Préfecture

Direction de l'action économique et de la
coordination départementale

*Bureau de la coordination des politiques publiques
et des actions interministérielles*

Affaire suivie par : Mme Anne-Laure LAVIEC

Ref : 14-ALL-S4 (1)

- ARRETE -

**MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE LA VIRE**

La Préfète de la Manche
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 212-3 et suivants et R. 212-26 et suivants ;

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 2 avril 2007 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Vire, et désignant le préfet de la Manche responsable de la procédure d'élaboration de ce SAGE ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2007 modifié portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Vire ;

VU l'arrêté préfectoral n°14-170-VL du 14 novembre 2014 modifié autorisant la modification des statuts du syndicat mixte pour le développement du Saint-Lois en date du 4 décembre 2014 ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 juin 2015 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vire ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

- ARRETE -

ARTICLE 1 :

La commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant de la Vire est modifiée comme suit :

II - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

- M. le président de la chambre d'agriculture du Calvados ou son représentant
- M. le président de la chambre d'agriculture de la Manche ou son représentant
- M. le président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat ou son représentant
- M. le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie de Basse-Normandie ou son représentant
- M. le président du comité régional de la conchyliculture Normandie-Mer du Nord ou son représentant
- M. le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale du Calvados ou son représentant
- M. le président de l'union des associations syndicales du bassin inférieur de la Vire ou son représentant
- M. le président de l'association pour la valorisation du patrimoine hydroélectrique Manche-Orne Calvados ou son représentant
- M. le président de l'union fédérale des consommateurs de la Manche ou son représentant
- M. le président de la fédération du Calvados pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- M. le président de la fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Manche ou son représentant
- M. le président du GRAPE ou son représentant
- M. le président du comité départemental de canoë-kayak ou son représentant
- M. le président du comité régional des pêches de Basse-Normandie ou son représentant

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 9 juin 2015 restent inchangées. Un récapitulatif de la composition de la commission locale de l'eau est annexé à cet arrêté.

ARTICLE 3 :

La secrétaire générale de la préfecture de la Manche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs du Calvados et de la Manche et diffusé sur les sites Internet des services de l'Etat dans le Calvados et la Manche ainsi que mis en ligne sur le site internet www.gesteau-eaufrance.fr

SAINT-LO, le 23 JUIN 2015

Pour la Préfète,
La Secrétaire Générale



Cécile DINDAR

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 23 JUIN 2015

**Arrêté préfectoral n° 14-ALL-S4- du 9 juin 2015
portant constitution de la commission locale de l'eau
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vire**

Annexe – Version consolidée au 23 JUIN 2015

I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

— *Représentants du Conseil Régional de Basse-Normandie :*

M. Jean-Karl DESCHAMPS -Vice-président du conseil régional de Basse-Normandie

— *Représentants du Conseil Départemental du Calvados :*

M. Michel ROCA -Vice-président et conseiller départemental du canton de Condé sur Noireau

— *Représentants du Conseil Départemental de la Manche :*

Mme Marie-Pierre FAUVEL -Conseiller départemental du canton de Condé-sur-Vire

M. Michel de BEAUCOUDREY -Conseiller départemental du canton de Condé-sur-Vire

— *Représentants des maires du Calvados :*

M. Marc ANDREU-SABATER -Maire de Vire

Mme Nicole DESMOTTES -Maire de Roullours

M. Blaise MICARD -Maire de Landelles et Coupigny

M. Jean FAUVEL -Maire de Neuilly-la-Forêt

Mme Annie BIHEL -Maire de Vaudry

M. Jean-Paul MASSUS -Maire de Le Mesnil-Robert

M. Gérard FEUILLET -Maire de la Graverie

— *Représentants des maires de la Manche :*

Mme Sylvie LEBLOND -Maire de Rampan

M. François BRIERE -Maire de Saint-Lô

M. Stéphane GERMAIN -Maire-adjoint de Quibou

M. Philippe GOSSELIN- Vice-président de la communauté d'agglomération Saint-Lô-Agglomération

M. Jean-Pierre LHONNEUR -Président de la communauté de communes de la Baie du cotentin

M. Philippe OZENNE -Maire-adjoint de Moyon

M. Christian PERIER -Maire de Couvains

M. Laurent PIEN -Maire de Condé-sur-Vire

M. Dominique QUINETTE -Maire de Saint-Fromond

M. Gilles QUINQUENEL -Président de la communauté d'Agglomération Saint-Lô-Agglomération

M. Dominique PAIN -Vice-président du syndicat de la Vire et du Saint-Lois en charge de l'eau

M. le président du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin ou son représentant

— *Représentants des collectivités gestionnaires de l'eau potable et de l'assainissement :*

M. Yves CORDON -Président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement des Bruyères

M. Denis SMALL -Vice-président de la communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo en charge de l'eau potable et de l'assainissement

M. Claude MAISONNEUVE -représentant le syndicat mixte pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable dans la Manche

II - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

M. le président de la chambre d'agriculture du Calvados ou son représentant

M. le président de la chambre d'agriculture de la Manche ou son représentant

M. le président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat ou son représentant

M. le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie de Basse-Normandie ou son représentant

M. le président du comité régional de la conchyliculture Normandie-Mer du Nord ou son représentant

M. le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale du Calvados ou son représentant

M. le président de l'union des associations syndicales du bassin inférieur de la Vire ou son représentant

M. le président de l'association pour la valorisation du patrimoine hydroélectrique Manche-Orne Calvados ou son représentant

M. le président de l'union fédérale des consommateurs de la Manche ou son représentant

M. le président de la fédération du Calvados pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant

M. le président de la fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant

M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Manche ou son représentant

M. le président du GRAPE ou son représentant

M. le président du comité départemental de canoë-kayak ou son représentant

M. le président du comité régional des pêches de Basse-Normandie ou son représentant

III - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

M. le préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie ou son représentant

M. le préfet de la région Basse-Normandie - préfet du Calvados ou son représentant

Mme la préfète de la Manche ou son représentant

M. le directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant

Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant

M. le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ou son représentant

M. le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche ou son représentant

M. le directeur général de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie -délégation territoriale de la Manche ou son représentant

M. le directeur départemental de la cohésion sociale ou son représentant

M. le délégué interrégional de l'ONEMA ou son représentant.

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL ET TRANSMISE A :

M. Jean-Karl DESCHAMPS - vice-président du conseil régional de Basse-Normandie - Abbaye aux Dames - Place Reine Mathilde - CS 50523 -14035 CAEN Cedex 1

M. Michel ROCA - Conseiller départemental du Calvados -16 route d'Aunay sur Odon -14410 VASSY

Mme Marie-Pierre FAUVEL - Conseiller départemental du canton de Condé-sur-vire - 13 chemin Mauny - Le Vieux Presbytère - 50810 ROUXEVILLE

M. Michel de BEAUCOUDREY - Conseiller départemental du canton de Condé-sur-Vire - La Cour -50420 BEAUCOUDRAY

M. Marc ANDREU-SABATER - Maire de Vire -11 rue Deslongrais - BP 70076 -14500 VIRE

Mme Nicole DESMOTTES -Maire de Roullours - Le Bourg -14500 ROULLOURS

M. Blaise MICARD - Maire de Landelles-et-Coupigny - 2 rue du Centre - 14380 LANDELLES-ET-COUPIGNY

M. Jean FAUVEL - Maire de Neuilly-la-Forêt -Le Bourg -14230 NEUILLY-LA-FORET

Mme Annie BIHEL - Maire de Vaudry - Le Bourg - 14500 VAUDRY

M. Jean-Paul MASSUS - Maire de le Mesnil-Robert - Le Bourg - 14380 LE MESNIL-ROBERT

M. Gérard FEUILLET - Maire de la Graverie - Chemin des Fosses - 14350 LA GRAVERIE

Mme Sylvie LEBLOND - Maire de Rampan -Place de la Mairie - 50000 RAMPAN

M. François BRIERE - Maire de Saint-Lô - Square de l'hôtel de ville - 50000 SAINT-LO

M. Stéphane GERMAIN - Maire-adjoint de Quibou - 2, rue du Pressoir - 50750 QUIBOU

M. Philippe GOSSELIN - Vice-président de la communauté d'agglomération Saint-Lô-Agglomération - 101, rue Alexis de Tocqueville - CS 43708 - 50008 SAINT -LO Cedex

M. Jean-Pierre LHONNEUR - président de la communauté de communes de la Baie du Cotentin - 2, La Haut Dick - BP 339 - 50500 CARENTAN

M. Philippe OZENNE - Maire-adjoint de Moyon - 12 rue de la Mairie -50860 MOYON

M. Christian PERIER - Maire de Couvains - Le Bourg - 50680 COUVAINS

M. Laurent PIEN - Maire de Condé-sur-Vire - 2, place de la Mairie - 50890 CONDE SUR VIRE

M. Dominique QUINETTE - Maire de Saint-Fromond - 1, place Louis -50620 SAINT FROMOND

M. Gilles QUINQUENEL - Président de la communauté d'Agglomération Saint-Lô- Agglomération - 101, rue Alexis de Tocqueville - CS 43708 - 50008 SAINT -LO Cedex

M. le Vice-président du syndicat de la Vire et du Saint-Lois - 101, rue Alexis de Tocqueville - CS 43708 -50008 SAINT -LO Cedex

M. le président du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin - Manoir de Cantepie -50500 LES VEYS

M. le Président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement des Bruyères -2 Place de la Mairie - 14350 LE BENY-BOCAGE

M. le Vice-président de la communauté d'Agglomération Saint-Lô-Agglomération en charge de l'eau potable et de l'assainissement - 101, rue Alexis de Tocqueville - CS 43708 - 50008 SAINT LO Cedex

M. le Vice-président du syndicat mixte pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable dans la Manche - 709 promenade des ports - 50000 SAINT LO

M. le président de la chambre d'agriculture du Calvados - 6, promenade de Sévigné - 14035 CAEN CEDEX

M. le président de la chambre d'agriculture de la Manche - Avenue de Paris - 50009 SAINT-LO CEDEX

M. le président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Basse-Normandie - 2, rue Claude-Bloch - BP 5059 - 14077 CAEN Cedex 5

M. le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie - 1, rue René Cassin - Saint Condest - 14911 CAEN Cedex 9

M. le président du comité régional de la conchyliculture Normandie-Mer du Nord - 35, rue du Littoral - BP 5 - 50560 GOUVILLE-SUR-MER

M. le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale du Calvados - 6, promenade Mme de Sévigné - 14035 CAEN Cedex

M. le président de l'union des associations syndicales du bassin inférieur de la Vire - La Nef du pas - 50620 MONTMARTIN-EN-GRAIGNES

M. le Président de l'association pour la valorisation du patrimoine hydroélectrique Manche-Orne-Calvados -9, rue Antoine Péry Calvados - 50240 SAINT-JAMES

M. le président de l'union fédérale des consommateurs de la Manche - 425, avenue des Platanes - 50000 SAINT-LO

M. le président de la fédération du Calvados pour la pêche et la protection des milieux aquatiques - 18, rue de la Girafe - 14000 CAEN

M. le président de la fédération de la Manche pour la pêche et la protection des milieux aquatiques - 16, rue du Pont l'Abbé - BP 89 - 50190 PERIERS

M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Manche - La Malherbière - 50750 SAINT-ROMPHAIRE

M. le président du GRAPE - Maison des associations - 10-18, Grand Parc - 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

M. le président du comité départemental de canoë-kayak - 5, la Grande Huberderie - 50630 QUETTEHOU

M. le Président du comité régional des pêches de Basse-Normandie - 9 quai Général Lawton Collins, 50100 CHERBOURG-OCTEVILLE

M. le préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie - préfet de la région d'Ile de France -5 rue Leblanc -75911 PARIS Cedex 15

M. le préfet de la région de Basse-Normandie - préfet du Calvados - 7, rue Daniel Huet - 14038 CAEN Cedex

M. le directeur de l'agence de l'eau Seine-Normandie - 1, rue de la Pompe - 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie -10 boulevard général Vanier -14000 CAEN

M. le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche -SAINT LO

M. le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados - 10 boulevard du Général Vanier -CS 75224 - 14052 CAEN cedex 4

M. le directeur général de l'Agence régionale de Santé de Basse-Normandie – délégation territoriale de la Manche- Place de la Préfecture – 50000 – SAINT LO

M. le directeur départemental de la cohésion sociale – 1, bis rue de la Libération - BP 20524 - 50004 SAINT-LO Cedex

M. le délégué interrégional de l'ONEMA -2 rue de Strasbourg - 60200 COMPIEGNE

Pour la Prêtée,
Le Chef de bureau



Véronique NAEL